NATIONS
UNIES

DP

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1996/24
5 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire
9-13 septembre 1996, New York
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

DEMANDE DE PROLONGATION ET DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROGRAMME DE PAYS DU FNUAP POUR MADAGASCAR

Rapport de la Directrice exécutive

I. RAPPEL DES FAITS

1. Le Conseil d'administration est prié d'approuver la prolongation du programme de Madagascar pendant une année supplémentaire (jusqu'à la fin 1998), afin que les cycles de programmation du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF coïncident. Pour financer cette prolongation et quelques activités supplémentaires en 1996 et 1997, le Conseil est également prié d'approuver l'ouverture de crédits additionnels, d'un montant de 3,8 millions de dollars, sur les ressources ordinaires du FNUAP.

2. Le programme de pays en cours est le troisième programme appuyé par le FNUAP pour Madagascar. Le Conseil d'administration l'a approuvé en juin 1993, pour la période 1993-1997, avec un financement de sept millions de dollars, dont 2 millions devaient provenir de sources multilatérales et bilatérales. Au cours des premières années, le Gouvernement et la Banque mondiale n'ont pas pu s'entendre sur les mesures d'ajustement économique, ce qui a eu pour effet de décourager d'autres donateurs potentiels. La situation financière du Fonds a cependant permis à la Directrice exécutive d'autoriser le financement de l'ensemble du programme sur les ressources ordinaires du FNUAP. Le programme ayant été conçu sur le modèle des anciennes catégories de plan de travail, la présente demande suit la même présentation, mais on s'emploie actuellement à faire en sorte que les activités prévues s'inscrivent dans une stratégie intégrée de santé génésique, avec notamment des services de planification de la famille et d'hygiène sexuelle.

3. Les objectifs du troisième programme de pays sont les suivants : a) aider le Gouvernement à formuler des plans et programmes opérationnels pour appliquer la politique démographique nationale; b) réduire de 25 % les taux de mortalité

maternelle et infantile, en améliorant l'accès à des services intégrés de santé maternelle et infantile et de planification familiale (SMI/PF); c) étendre la portée des services de planification de la famille et porter le taux d'utilisation des contraceptifs de 3 % (en 1992) à 14 % (en 1997); d) renforcer la position et le rôle des femmes dans le processus de développement; et e) faire mieux comprendre l'intérêt des indicateurs démographiques pour la planification et l'évaluation.

4. Un examen à mi-parcours a eu lieu en août 1995, avec la participation de représentants du Gouvernement, des institutions et des organismes des Nations Unies, de la communauté des donateurs et des organisations non gouvernementales (ONG). Il a permis de conclure que dans l'ensemble, l'exécution du programme avait été satisfaisante et conforme aux dispositions du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, quand bien même le programme de Madagascar avait été élaboré avant la tenue de la Conférence.

5. Les activités en matière de population étant relativement peu développées à Madagascar, le programme du FNUAP a un champ d'application assez large. Son principal objectif est toutefois de réduire les taux élevés de mortalité maternelle et infantile en aidant à mettre en place des systèmes efficaces de prestation de services de planification de la famille et autres services de santé génésique. De même, vu le peu d'efforts faits dans le passé pour développer la demande de services de planification familiale, le programme comporte de nombreuses activités de sensibilisation et d'information, d'éducation et de communication (IEC). Au total, 73 % des ressources sont consacrées à ces deux domaines étroitement liés. Les activités sont concentrées au niveau national et dans quatre des six provinces du pays.

6. Dans l'ensemble, l'exécution du programme a progressé de façon satisfaisante. Elle a connu certains retards au début, de la part du Gouvernement et d'autres agents d'exécution. Étant donné le nombre d'organismes nationaux associés à la mise en oeuvre de la politique démographique, une collaboration efficace et le renforcement du caractère intersectoriel du programme sont apparus comme une nécessité cruciale. Le programme est néanmoins parvenu à mettre en place des mécanismes formels et informels de coordination et de collaboration. Autre résultat encourageant, les institutions et organismes nationaux ont fait montre d'un intérêt croissant pour les objectifs du pays en matière de population. Les dirigeants ont mieux compris la nécessité de développer les services de santé génésique, ce qui est très positif.

II. ACTIVITÉS PROPOSÉES

7. La mise en oeuvre de toutes les activités proposées au titre du programme de pays initial a débuté en 1995. En décembre 1995, les dépenses s'élevaient au total à 4 millions de dollars. Elles devraient atteindre 2,2 millions de dollars par an à partir de 1996, maintenant que tous les projets inscrits au programme sont opérationnels. Dans cette perspective, et compte tenu des besoins dont il est fait état dans les recommandations de l'examen à mi-parcours, et de la prolongation du programme pour une année supplémentaire, des crédits additionnels d'un montant de 3,8 millions de dollars sont nécessaires pour financer les activités jusqu'à la fin de 1998.

8. Ce montant supplémentaire servirait, entre autres activités, à réaliser en 1997 une étude de la situation démographique et sanitaire qui serait financée conjointement par le FNUAP, l'UNICEF et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). L'étude fournirait des données à jour sur la santé génésique et permettrait d'évaluer les résultats du programme en comparant les données obtenues avec celles de l'étude de 1992. Le pays n'ayant guère de spécialistes des stratégies en matière de population et de développement, le contrat du Conseiller technique principal serait prolongé pour deux ans et des études orientées vers l'action seraient entreprises pour actualiser les buts et les objectifs de la politique démographique nationale et les aligner plus étroitement sur le Programme d'Action de la Conférence sur la population et le développement. L'exécution du programme démographique et la coordination de ses activités seraient décentralisées dans les provinces. De nouvelles activités de mobilisation seraient organisées au niveau national puis, progressivement, au niveau provincial. Le programme offrirait une formation sur le tas aux collaborateurs nationaux. L'élément femmes, population et développement serait renforcé et l'application en serait étendue aux zones rurales avec le concours des ONG locales.

9. Dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication, un réseau serait mis en place pour offrir au plus grand nombre possible de femmes et d'hommes une chance de bénéficier du programme de préparation à la vie familiale; du matériel d'IEC et des brochures sur la préparation à la vie familiale seraient publiés et des moyens audio-visuels mis au point; des programmes de consultation sur la santé génésique seraient élaborés à l'intention des jeunes. Des mesures seraient prises pour généraliser cet enseignement dans les écoles en organisant une formation en chaîne des enseignants et en distribuant des livres aux élèves et du matériel pédagogique aux maîtres.

10. Si l'on atteint l'objectif fixé, 80 nouveaux centres de planification familiale seront ouverts d'ici à la fin de 1998, ce qui nécessitera la formation de personnel supplémentaire spécialisé dans les techniques de planification de la famille, la gestion et les services de consultations. Il faudra aussi distribuer des trousses de contraception et de maternité, rénover les centres de santé et fournir une assistance technique. De plus, on envisage de mettre au point un système communautaire de distribution de contraceptifs et d'élaboration de manuels de formation.

11. Le FNUAP propose de porter de 7 millions à 10,8 millions de dollars le montant de son aide à Madagascar pour la période 1993-1998. Les crédits additionnels (3,8 millions de dollars), prélevés sur les ressources ordinaires du Fonds, serviraient à étendre la portée du programme au-delà de ce qui était prévu initialement et à en prolonger d'un an l'exécution. Le tableau ci-après indique la ventilation des crédits additionnels par secteur (en millions de dollars) :

Secteurs	Ressources approuvées par le Conseil d'administration en 1993	Dépenses 1993-1995	Crédits additionnels demandés	Total 1993-1998
Santé maternelle et infantile et planification de la famille	3,5	2,2	2,0	5,5
Information, éducation et communication	1,6	0,8	0,3	1,9
Élaboration de politiques démographiques et dynamique de la population	0,7	0,4	0,4	1,1
Collecte et analyse de données	0,4	0,2	0,3	0,7
Femmes, population et développement	0,6	0,3	0,6	1,2
Activités multisectorielles	0,2	0,1	0,2	0,4
TOTAL	7,0	4,0	3,8	10,8

III. RECOMMANDATION

12. La Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration de prolonger d'une année le programme de Madagascar (jusqu'à la fin de 1998) et de l'autoriser à ouvrir des crédits additionnels d'un montant de 3,8 millions de dollars sur les ressources ordinaires du FNUAP, sous réserve que celles-ci soient disponibles, pour la période 1996-1998.